

Appel à projets de recherche 2023

Le Défenseur des droits lance un appel à projets de recherche, avec le soutien de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et de l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ), sur la thématique suivante :

L'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération.

Présentation du Défenseur des droits

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante, créée en 2011. Son champ de compétence s'étend à la défense des droits des usagers des services publics, la défense et la promotion des droits de l'enfant, la lutte contre les discriminations, le respect de la déontologie des professionnels de la sécurité et l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte. Elle s'est vu confier deux missions : défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et mener des actions de promotion de l'égalité et de l'accès aux droits. À ce titre, le Défenseur des droits conduit et coordonne des travaux d'études et de recherches.

Présentation de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)

La DPJJ est chargée de l'organisation de la justice des mineurs, en lien avec les autres directions du ministère de la Justice. Elle a pour objectif l'insertion et l'éducation des mineurs en conflit avec la loi mais aussi la protection des mineurs en danger. Dans l'objectif d'éclairer la décision publique, la DPJJ conduit et soutient des études et des recherches permettant d'améliorer l'état des connaissances sur les jeunes qui lui sont confiés et sur les dispositifs de prise en charge.

Présentation de l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ)

L'IERDJ a pour objet la promotion d'une réflexion originale et prospective, le développement de la recherche et son soutien, ainsi que la mobilisation et la diffusion des connaissances sur les normes, la régulation juridique, les missions et le fonctionnement de la justice, dans tous les champs disciplinaires pertinents. Son action s'adresse à l'ensemble des professionnels concernés, aux acteurs de la recherche et de la formation, comme à un plus large public, sur le plan national, européen et international.

Périmètre et objectifs de l'appel à projets de recherche

- Contexte :

Au 1^{er} janvier 2023, le ministère de la Justice dénombre 614 mineurs incarcérés, soit 0,9 % de la population pénale globale¹. 3,2 % de ces mineurs sont des jeunes femmes.

La prise en charge des mineurs délinquants est susceptible d'être assurée par diverses structures telles que les centres éducatifs renforcés (CER), les centres éducatifs fermés (CEF), les unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC) ou encore les unités éducatives d'hébergement diversifié (UEHD).

Cet appel à projets de recherche se focalise sur les mineurs incarcérés, entendus comme les mineurs prévenus ou condamnés pouvant être affectés dans un des 46 quartiers mineurs (QM) des établissements pénitentiaires ou dans un des 6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).

Les études qui retracent les trajectoires des mineurs avant l'incarcération^{2,3,4} attestent de leur forte vulnérabilité sociale et de parcours de vie marqués par de nombreuses ruptures biographiques, liées non seulement à leur histoire familiale mais également à la discontinuité dans leur suivi pénal. Divers travaux montrent notamment que ces adolescents sont souvent confrontés « à des problématiques familiales lourdes, liées au délitement des liens ou à des situations de violence – violence conjugale ou dirigée contre eux ». Ils connaissent, pour beaucoup d'entre eux, dès l'enfance, l'échec scolaire et la précarité sociale^{5,6}. Par ailleurs, nombre d'adolescents incarcérés nourrissent un fort sentiment de rejet et de colère envers une société qui « leur paraît les marginaliser, les mépriser, [...] les infantiliser, et qui ne leur offre aucune perspective d'avenir, ni de capacité à se projeter »⁷.

De plus, plusieurs recherches se sont intéressées aux modalités de l'incarcération des mineurs et à leur expérience carcérale, à travers des études ethnographiques sur la vie en détention^{8,9} ou des travaux sur des thématiques ciblées telles que la sexualité¹⁰, les normes de genre¹¹ ou encore l'anticipation du passage à la majorité¹². Une étude récemment menée par la DPJJ sur les mineurs détenus¹³ montre que l'expérience de l'incarcération est particulièrement douloureuse pour les mineurs, en raison des privations matérielles, de l'isolement ou encore des nombreuses vexations imposées au corps (insalubrité, enfermement, fouille, interventions physiques, etc.) qui leur infligent des blessures symboliques régulières, à une période de la vie marquée par l'instabilité des attaches identitaires et par les mutations du corps liées à la puberté.

¹ Source : Site du ministère de la Justice.

² CHANTRAINE Gilles (dir.), *Trajectoires d'enfermement. Récit de vie au quartier mineurs*, Rapport de recherche, CESDIP, Études & données pénales, 2008, p. 53.

³ SOLINI Laurent, YEGHICHEYAN Jennifer, MENNESSON Christine (dir.), *Les déplacés. Portraits de parcours de jeunes sous main de justice*, Nîmes, Éditions Champ social, coll. « Questions de société », 2022, 282 p.

⁴ BASSON Jean-Charles, SOLINI Laurent, YEGHICHEYAN Jennifer, *D'une institution de prise en charge à l'autre. Une étude exploratoire des socialisations institutionnelles des mineurs sous main de justice*, Rapport remis à la Mission de recherche Droit et Justice, 2020.

⁵ TEILLET Guillaume, « Une justice pénale pour mineurs doublement sélective », *Déviance et société*, 4, 45, 2021, pp. 519-550.

⁶ VUATTOUX Arthur, *Adolescences sous contrôle. Genre, race, classe et âge au tribunal pour enfants*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.

⁷ GUERRAOU Zohra, PELISSIE Denis, GOUZVINSKI Françoise, « Mineurs incarcérés : honte et souffrance identitaire », *Adolescence*, 2018, 361, pp. 57-67.

⁸ SOLINI Laurent, *Faire sa peine à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs de Laval*, Nîmes, Champ social, 2017.

⁹ LE CAISNE Léonore, *Avoir 16 ans à Fleury : ethnographie d'un centre de jeunes détenus*, Paris, Seuil, 2008.

¹⁰ AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle, COQUARD Benoît, VUATTOUX Arthur, *Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement*, Rapport d'étude de l'INJEP, 2017.

¹¹ SOLINI Laurent, NEYRAND Gérard, BASSON Jean-Charles, « Le surcodage sexué en établissement pénitentiaire pour mineurs. Une socialisation en train de se faire », *Déviance et société*, 2012, Vol. 35.

¹² AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle, LACROIX Isabelle, *Avoir 18 ans en prison. Expériences du passage à la majorité des jeunes incarcérés*. INJEP Analyses & synthèses, 2023, n° 68.

¹³ SIMON Alice, *Les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus*, Rapport de recherche, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (à paraître 2023).

Une recherche en cours étudie par ailleurs la place de l'école en détention et la perception qu'en ont les mineurs¹⁴.

S'il existe donc une littérature récente sur les parcours des mineurs avant l'incarcération ainsi que sur leur expérience carcérale, les trajectoires des mineurs à l'issue d'une période d'emprisonnement paraissent, à ce stade, peu explorées. Certains travaux se sont intéressés à la question des carrières délinquantes¹⁵ ou encore au processus de désistance¹⁶, mais ils ne ciblent pas spécifiquement les mineurs ayant connu une incarcération.

Quant aux travaux, existants ou en cours¹⁷, qui s'attachent à décrire les conditions dans lesquelles se déroulent la sortie des personnes incarcérées, ils concernent essentiellement les personnes majeures. Les effets à court et moyen termes de l'incarcération sur l'insertion scolaire et professionnelle des mineurs, en particulier, sont à ce jour peu documentés.

Pourtant, comme le note l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur la réinsertion des personnes détenues, la prison « *est le lieu où s'aggravent les risques de désocialisation* »¹⁸. Selon une étude de 2011 sur les sortants de prison, le taux de récondamnation des mineurs dans les cinq ans est de l'ordre de 70 %, plus élevé encore que chez les majeurs (63 %) ¹⁹. À ce titre, le rapport d'information sénatorial sur la réinsertion des mineurs « enfermés » de 2018²⁰ appelait, « *tout en veillant à limiter l'incarcération* », à « *mettre à profit une éventuelle période d'enfermement pour amorcer un travail de réinsertion* ». Alors que divers obstacles (liés au profil des jeunes, aux modalités de leur prise en charge institutionnelle ou encore au marché de l'emploi) semblent se poser pour atteindre cet objectif, à l'heure actuelle, très peu de travaux se sont intéressés à ces questions.

Dans ce contexte, afin de mieux documenter l'impact de l'incarcération sur les trajectoires de vie des mineurs, le Défenseur des droits, avec le soutien de la DPJJ et de l'IERDJ, publie le présent appel à projets de recherche.

- Objectifs

Les travaux auront pour objectifs de documenter les parcours des jeunes sortant de prison et d'analyser l'impact de leur(s) incarcération(s) sur leurs trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles. Ils analyseront les parcours, les expériences et les perceptions des personnes ayant connu des périodes d'incarcération alors qu'elles étaient mineures.

Les projets devront s'attacher à répondre aux questions suivantes :

Dans quelle mesure et comment les jeunes ayant connu une ou plusieurs périodes d'incarcération parviennent-ils à se projeter dans un parcours d'insertion scolaire ou professionnelle ? Quelles sont les difficultés et obstacles rencontrés, dans et hors de la prison, dans ces parcours ?

Au-delà de la description des trajectoires pénales des jeunes, un intérêt pourra être porté aux éléments susceptibles d'avoir favorisé une continuité, des périodes de transition, ou des situations de rupture, dans leurs parcours scolaire et professionnel : comment les périodes

¹⁴ Recherche réalisée pour la DPJJ par BREANT Hugo et CONTINI Lorenne.

¹⁵ CHÉRONNET Hélène, « *Carrières* » délinquantes et parcours de jeunes en institutions. Ministère de la Justice, 2022.

¹⁶ GAÏA Alice, « L'art de la « débrouille » : des sorties de délinquance juvénile par intermittence » in GAÏA Alice, de LARMINAT Xavier, BENAETH Valérian (dir.), *Comment sort-on de la délinquance ? 2019*, Médecine & Hygiène, (pp. 75-92).

¹⁷ DESEQUELLES Aline, FONTAINE Roméo, *Enquête expériences de la prison et réinsertion sociale à la sortie (ExPReSS)*, Ined.

¹⁸ CESE, *La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes*. Les avis du CESE, 29 novembre 2019, p. 22.

¹⁹ KENSEY Annie, BENAOUA Abdelmalik. « Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation », (DAP/PMJ5), *Les cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, 2011.

²⁰ AMIEL Michel, *Une adolescence entre les murs : l'enfermement dans les limites de l'éducatif, du thérapeutique et du répressif*, Rapport d'information pour le Sénat, N° 726, Tome I, 2017-2018.

d'incarcération sont-elles mises à profit (ou non) pour entamer un travail de réinsertion ? Quelles sont les conséquences de l'incarcération sur l'insertion scolaire et professionnelle des mineurs ((dis)continuité scolaire ou professionnelle, interruption des actions de réinsertion, éloignement géographique...) ? Quels sont les facteurs favorisant leurs démarches ou au contraire quels sont les obstacles à ce travail d'insertion ? Quels regards les mineurs portent-ils eux-mêmes sur leur trajectoire et sur les obstacles qu'ils rencontrent ?

Les projets pourront également examiner la singularité ou non des parcours des mineurs incarcérés en France, par rapport aux parcours de jeunes ayant eu des expériences de détention similaires en Europe par exemple, en confrontant leurs résultats à des travaux ayant pu être menés par ailleurs.

Sur quelles institutions et sur quels réseaux les jeunes peuvent-ils s'appuyer dans leurs démarches relatives à l'insertion ? Quel regard portent-ils sur l'accompagnement à la sortie dont ils ont pu disposer ?

Il s'agira ici d'établir le rôle spécifique des acteurs qui prennent en charge les jeunes (travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs...) et en particulier ceux qui les accompagnent dans leur parcours de sortie (y compris l'entourage familial ou extra-familial).

En retraçant les parcours institutionnels des jeunes à l'issue d'une incarcération, les projets s'attacheront à identifier les dispositifs, acteurs, ressources qui peuvent favoriser leur insertion.

Les jeunes font-ils l'expérience de situations d'inégalités ou de discriminations à la suite d'une période d'enfermement ? À quelles atteintes aux droits sont-ils confrontés ?

Les projets de recherche pourront documenter les situations perçues ou expériences vécues d'inégalités ou de discriminations dans l'accès aux droits, les types d'atteinte aux droits dont ils ont été victimes ou témoins, au cours de leurs trajectoires de vie et en particulier lors de leur parcours de réinsertion (notamment du fait de leur origine sociale, de leur origine ethnique supposée et/ou de leurs parcours carcéral). En ce sens, les travaux pourront se focaliser sur les barrières ou les facilitations à l'accès aux droits.

L'objectif de cet appel à projets de recherche est de documenter les trajectoires de jeunes ayant vécu des périodes d'incarcération en tant que mineurs. En ce sens, les projets pourront porter sur des jeunes adultes (âgés de 25 ans maximum), actuellement incarcérés ou en liberté, ayant vécu des périodes d'incarcération alors qu'ils étaient mineurs, en les questionnant de manière rétrospective ou encore sur des jeunes encore mineurs au moment de l'enquête.

Les projets de recherche privilégieront une démarche empirique mobilisant méthodes quantitatives et/ou qualitatives permettant de documenter ces trajectoires et de considérer largement la parole des jeunes. Des projets proposant une étude longitudinale seraient appréciés, ainsi que des projets retenant une approche pluridisciplinaire.

Bibliographie indicative

BOULAY-ESPÉRONNIER Céline, FIALAIRE Bernard, HARRIBEY Laurence, JOURDA Muriel, *Prévenir la délinquance des mineurs - Éviter la récidive*. Rapport d'information pour le Sénat n° 885 (2021-2022), déposé le 21 septembre 2022.

BOUREGBA Alain, *Les liens familiaux à l'épreuve du pénal*. Érès, « Hors collection », 2002.

BOUVIER Jean Claude, « Prison : préparer la sortie », *Revue Projet*, 2018, 365, pp. 58-61.

CHÉRONNET Hélène, « Carrières » délinquantes et parcours de jeunes en institutions. Ministère de la Justice, 2022.

COURONNÉ Julie, SARFATI François, « Introduction. De dispositif en dispositif, d'institution en institution », *Agora débats/jeunesses*, 2022, 91(2), pp. 54-64.

DE FRAENE Dominique, « Introduction au dossier. Prison pour mineurs : une comparaison France-Belgique », *Déviante et Société*, 2014/2, p. 127-131.

DUMOLLARD Marie, GOYETTE Martin, LONCLE Patricia, « La réinsertion sociale sous le prisme du soutien à la transition vers l'âge adulte. Perspectives des jeunes judiciarisés dans le système de justice des mineurs au Québec », *Criminologie*, 2021, 54(2), pp. 91-115.

GUERRAOUI Zohra, PELISSIE Denis, GOUZVINSKI Françoise, « Mineurs incarcérés : honte et souffrance identitaire », *Adolescence*, 2018, 361, pp. 57-67.

KENSEY Annie, BENAOUADA Abdelmalik, « Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation », (DAP/PMJ5), *Les cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, 2011.

Méthodologie

Les projets de recherche privilégieront une démarche empirique mobilisant méthodes quantitatives et/ou qualitatives. Une approche pluridisciplinaire est encouragée.

Les hypothèses de recherche du projet reposeront sur une revue de la littérature critique et la plus exhaustive possible. La méthodologie devra être décrite précisément.

L'appel à projets pourra financer :

1 / un projet de recherche se basant sur la collecte de nouvelles données ;

2 / un projet de recherche exploitant des bases de données déjà existantes, telles que des données issues des grandes enquêtes et cohortes ou de bases de données administratives, si celles-ci s'y prêtent.

Durée et subvention maximale accordée au projet

Les projets de recherche devront être menés sur une durée maximale de 24 mois à compter de la notification de la convention de subvention conclue entre le Défenseur des droits et le représentant agissant au nom et pour le compte de l'équipe de recherche (le laboratoire ou l'unité). Les candidats veilleront donc à présenter un calendrier de recherche compatible avec ce délai maximal.

La subvention totale allouée à l'appel à projets de recherche est de 60 000 € TTC.

Un projet dont le coût serait supérieur à 60 000 € TTC peut toutefois être proposé dans le cadre de cet appel à projets de recherche, mais l'équipe devra alors indiquer le plan de financement détaillé et les cofinancements obtenus (ou en cours d'instruction).

Calendrier

L'appel à candidature pour les projets de recherche s'ouvre le **20 juillet 2023**.

Le dépôt des dossiers doit avoir lieu avant le **30 septembre 2023, 23h59**.

Les candidats seront informés des décisions, au plus tard le **15 novembre 2023**.

Critères d'éligibilité et d'évaluation

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Répondre aux objectifs de l'une ou l'autre des sous-thématiques et s'inscrire dans le champ du présent appel à projets ;
- Répondre aux exigences relatives à la durée et au montant maximal sollicité ;
- Être porté par une ou plusieurs équipes de chercheurs, issues du CNRS ou des universités et autres institutions de recherche, relevant de discipline juridique, ou des

sciences humaines, sociales et politiques (économie, géographie, histoire, sociologie, anthropologie...); la réalisation du projet peut impliquer plusieurs équipes de recherche ; les équipes bénéficiaires doivent relever de ces structures ;

- Le coordonnateur ou la coordonnatrice du projet et les responsables des équipes ne devront pas avoir de conflits ou liens d'intérêt dans le cadre de la conduite du projet et s'y engagent dans le dossier de candidature ;
- Fournir le dossier de candidature dûment complété avec l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet et l'ensemble des pièces demandées ;
- Garantir la libre diffusion des résultats et des savoirs produits.

Les projets de recherche sont évalués selon les critères suivants :

- L'adéquation du projet de recherche et des objectifs de la recherche aux objectifs de l'appel à projets, appréciée sur le fondement du projet de recherche et de sa présentation ;
- L'intérêt des hypothèses de recherche et de la méthodologie proposées, ainsi que leur adéquation avec les résultats attendus, appréciés sur le fondement du projet de recherche et de sa présentation ;
- La compétence scientifique de l'équipe proposée, appréciée sur le fondement des C.V. et de la bibliographie ;
- L'adéquation du budget prévisionnel avec le projet de recherche, appréciée sur le fondement du projet de recherche et de la présentation du budget.

Après évaluation des dossiers par un comité d'évaluation *ad hoc*, il pourra être demandé aux équipes retenues que des modifications soient apportées aux projets de recherche et aux budgets initiaux.

Les modalités d'exécution des projets sélectionnés seront précisées par convention entre l'organisme demandeur et le Défenseur des droits. Cette convention prévoit la remise, par l'équipe de recherche, de trois documents :

- Une note méthodologique, à remettre dans les 2 premiers mois après notification de la décision ;
- Un rapport intermédiaire à mi-parcours ;
- Un rapport final et une note de synthèse, présentant les résultats de la recherche à l'issue de la recherche.

Modalités de soumission

Le dossier de candidature comprend les documents suivants :

1 / Le projet de recherche

La présentation du projet de recherche (hors annexes éventuelles) ne dépassera pas 15 pages.

Le projet de recherche doit être solidement argumenté et détaillé. Les hypothèses de recherche devront reposer, si elle existe, sur une littérature scientifique solide et un état de l'art de sa problématique.

Les objectifs de la recherche et le dispositif méthodologique seront définis avec précision. En particulier les conditions d'accès au terrain, s'il y a lieu, seront explicitées et devront s'appuyer sur des précautions méthodologiques qui devront être détaillées dans le projet de recherche.

Seront précisés aussi les populations visées, les critères d'inclusion et d'exclusion, la taille des échantillons, les modes de collecte, les traitements statistiques envisagés s'il y a lieu.

Enfin, la durée de la recherche et un calendrier détaillé des différentes étapes d'exécution devront être présentés. Les porteurs de projet veilleront à proposer un calendrier de recherche compatible avec le délai maximal de 18 mois mentionné ci-dessus. Ce calendrier devra tenir compte des délais d'accès aux données.

Le budget sera exposé dans la fiche de renseignements administratifs et financiers.

2) La présentation des équipes participant à la recherche

La collaboration entre plusieurs équipes est possible, surtout si elle apporte une dimension pluridisciplinaire.

Seront présentés l'ensemble des chercheurs devant participer au projet de recherche (nom, qualité, statut, institution ou équipe d'appartenance, liste des principales publications) ainsi que leurs laboratoires d'appartenance.

Le(s) responsable(s) scientifique(s) sera(ont) clairement identifié(s).

Pour chacun des chercheurs associés au projet, un C.V. sera joint au dossier de candidature avec la liste de ses publications scientifiques.

3) La fiche de renseignements administratifs et financiers

Cette fiche de renseignements peut être téléchargée à partir des sites Internet du Défenseur des droits.

La partie administrative constitue, pour l'essentiel, en une reprise synthétique de certains renseignements contenus dans les deux documents précédents (présentation du projet de recherche et des équipes de recherche).

La partie financière est consacrée au budget prévisionnel de la recherche. La demande de crédits doit être détaillée. Un R.I.B. devra être joint au budget prévisionnel.

Toute autre pièce jugée pertinente pourra être jointe à l'appui de la demande.

Les candidats doivent adresser le dossier de candidature complet par voie électronique (format PDF) aux adresses ci-dessous :

- etudes@defenseurdesdroits.fr

Un accusé de réception sera envoyé par voie électronique dans les 72 heures.

En cas de non-réception de ce certificat, il appartient au candidat de prendre immédiatement contact avec le pôle responsable de l'animation des études du Défenseur des droits (ci-dessous).

[Pour toute question d'ordre scientifique](#)

Marielle Chappuis

Responsable de l'animation des études et de l'observatoire du Défenseur des droits

marielle.chappuis@defenseurdesdroits.fr

01 53 29 22 04 ou 06 31 28 22 40